

tait à la gloire de Dieu et à l'honneur de l'Eglise d'étudier la vie, les œuvres et les vertus de ce grand serviteur de Dieu, de cet apôtre héroïque qui a donné au Canada le spectacle des grandes vertus et des mérites qui ont distingué les plus saints prélats que l'Eglise honore.

Cette décision de la Congrégation des Rites a été rendue le 23 août de la présente année ; et le 24 septembre dernier le Saint-Père l'a ratifiée et a ordonné qu'on émit le décret de l'introduction de la cause de Mgr de Laval, honorant ainsi ce grand évêque et serviteur de Dieu du titre de Vénéralle.

Vous comprenez, Nos Très Chers Frères, l'importance de cette première démarche de Sa Sainteté et la confiance dont elle doit nous remplir, de voir un jour le fondateur de notre église honoré d'une manière éclatante par la Sainte Eglise. O Vénéralle Mgr de Laval, vous avez laissé à vos successeurs l'exemple de toutes les vertus qui distinguent les saints : vous avez eu la charité d'un Vincent de Paul pour les pauvres enfants des bois, le zèle d'un Tharibe pour l'organisation et le développement du vaste territoire qui formait alors votre diocèse ; la miséricorde d'un Thomas de Villeneuve envers les pauvres, et dans un siècle où l'Eglise de notre patrie tendait à s'éloigner du centre de la catholicité, vous avez eu pour Rome ce respect, cette filiale obéissance et cet amour qui distinguait saint-Charles Borromée dans l'administration de son église de Milan ! Héritier de la charge de votre église et du trône que vous avez si grandement illustré, qui pourra dire le bonheur que nous éprouvons de vous proclamer Vénéralle, en face de toute l'Eglise canadienne au nom du Saint-Siège !

Avant tout, dit l'apôtre Saint Paul, "*honneur à qui*